



## **Sgen-CFDT des Pays de Loire**

9, place de la Gare de l'Etat, case postale n°9

44276 Nantes Cedex 2

Téléphone : 02 51 83 29 30 Fax 02

Nantes, le 11 mars 2021

à  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Directeur des services départementaux  
de l'Éducation Nationale de Loire-Atlantique

Objet : passation des tests salivaires dans les écoles. Demande d'audience du Sgen-CFDT

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Suite à votre courrier du 5 mars, relatif à l'organisation des tests RT-PCR sur prélèvement salivaire, adressé aux directeur-trices des écoles de Loire-Atlantique, nous avons été interpellés-es par des adhérents-es de notre organisation syndicale.

Nous abordons une période délicate pour les directeur-trices d'école. En effet, ils ont déjà un travail conséquent, particulièrement en ce mois de mars : conseil d'école, Affelnet CM2, inscriptions scolaires, équipes éducatives. Certains d'entre eux ont déjà eu à gérer des clusters, de plus en plus nombreux lors de la période précédente. Ils ont tous été destinataires du courrier de M le Recteur sur la réévaluation de la posture VIGIPIRATE au plan national au niveau de sécurité renforcé – risque attentat : un vrai casse-tête puisqu'elle doit être combinée aux mesures sanitaires remises à jour le 12 février.

C'est dans ce contexte que votre courrier est arrivé ce mardi 9 mars. Nos adhérents-es directeur-trices, s'ils vous sont reconnaissants de vos remerciements pour leur engagement dans la lutte contre l'épidémie, souhaiteraient que les demandes qui leur sont faites rentrent dans un cadre plus raisonnable, surtout si, comme vous le mentionnez, ces tests ont vocation à être répétés périodiquement.

Voici les difficultés qu'ils nous ont déjà signalées, en rapport avec les demandes que vous formulez dans votre courrier :

À propos des formulaires de renseignements et de consentement aux parents, si le directeur est le seul à pouvoir accéder à ONDE, il faut à tout prix développer l'accès à cette base de données aux mairies qui sont habilitées à le faire. C'est un peu tardif pour cette année scolaire, mais où en est-on de la formation du personnel mairie évoquée en groupe de travail des directeur-trices d'école ?

Les directeur-trices, contrairement aux chef-fes d'établissement du second degré, n'ont pas de secrétariat, pas de personnel pour les aider dans leurs missions et leur décharge sont de toute façon très rarement totale.

Vous avez, à priori, choisi des écoles avec un-e directeur-trice déchargé-e à 100% pour ces

premiers déploiements de tests salivaires, mais à nombre d'élèves égal, leur décharge ne leur permet pas d'assurer convenablement à la fois leur charge de direction, et celle de cette organisation. Certains ont même dû intervenir auprès des familles avant la fin de leur congé pour que les autorisations soient prêtes dès le lundi 8 mars.

Pour ce qui concerne : la transmission de la version numérique de ceux-ci à la cellule départementale de dépistage COVID19. Les écoles sont rarement équipées en scanner « multi feuilles » et c'est donc une par une que les feuilles doivent être scannées avec un scanner « à plat » et parfois en l'absence de scanner, avec le smartphone. Un travail conséquent pour une école de 300 ou 400 élèves. La mise à disposition de ces feuilles et des cartes vitales aux équipes médicales est donc la seule envisageable.

Vous évoquez également l'effort collectif de chacun d'entre nous pour enrayer par tous les moyens la propagation du virus et protéger les plus fragiles. Rien n'est indiqué dans la procédure sur les personnels responsables de la préparation de la salle de prélèvement et l'éventuelle salle d'attente : qui doit la prendre en charge ? Et le bio nettoyage ? Il est noté que ce sont les médiateurs Lutte Anti Covid qui doivent le prendre en charge. Mais la dernière ligne mentionne les personnels de la collectivité. Après les prélèvements, aucune activité ne devra être réalisée avant cette désinfection. Ce nettoyage doit être réalisé par les personnels de la collectivité. De quelle collectivité s'agit-il ?

Plusieurs directeurs-trices nous ont fait part de leur stress, encore accru par le plan VIGIPIRATE, les consignes sanitaires du 12 février et maintenant le déploiement des tests salivaires. Nous ne pouvons pas ignorer les risques psychosociaux collectifs, liés à cette crise sanitaire, mais vous devez reconnaître que les directeur-trices d'école portent seul-es un trop grand fardeau et les moyens d'enrayer la crise passent aussi par le soutien qui pourra leur être apporté.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir tenir compte de nos remarques et attendons des réponses à nos questions. Nous sommes prêts-es à échanger avec vous très prochainement lors d'une audience.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à notre attachement au service public d'éducation.

Pour le Sgen-CFDT  
Anne-Gaëlle Jeuland, Cécile Brisset,  
Gwénaél Le Guevel, Pascal Lechat